



Légataire universel et particulier

Par **Raphael51**, le **29/06/2022** à **21:31**

Bonjour,

Mon oncle est décédé. Le légataire universel peut avoir moins d'argent et de biens que le légataire particulier ou c'est alors part égale ?

Sachant que je suis le légataire universel (nièce) et le légataire particulier (une belle soeur).
Qui va hériter beaucoup plus..

Il lui reste une soeur à mon oncle qui n'a pas été marquée dans le testament

Merci cordialement